

ZOOM SUR...

ACCOMPAGNEMENT À L'ÉLABORATION DU DUERP

Les employeurs territoriaux ont l'obligation légale de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur responsabilité par la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

Le CDG17 met à disposition sur son site internet un modèle de Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP). Quelle que soit la taille de la collectivité, ce modèle est un outil essentiel pour identifier, évaluer et prévenir les risques professionnels dans vos services.

Notre service prévention peut également vous aider et intervenir au titre de la convention-cadre.

Pour toute question ou accompagnement personnalisé, n'hésitez pas à contacter notre chargé de prévention :

prevention@cdg17.fr - 05.46.27.47.21



Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime

le mag

Edito



Dans l'année à venir, le Centre de gestion (CDG17) accompagnera l'entrée en fonction des nouvelles équipes municipales, en particulier les maires, dans leur rôle d'employeur territorial et de leurs futures responsabilités.

Pour répondre à ces enjeux, le Conseil d'administration travaille depuis plus d'un an, avec les équipes du CDG17, à une réflexion globale sur son organisation, ses missions et son avenir. L'ensemble des missions a été analysé à 360° (aspects métiers, juridiques, organisationnels et budgétaires) afin de renforcer leur agilité et leur conformité au cadre réglementaire et financier qui s'applique à l'établissement.

Je tiens à remercier les collaboratrices et collaborateurs du CDG17 pour leur implication, ainsi que les élus, en particulier David BAUDON, Vice-Président en charge de la transformation numérique, de la résilience organisationnelle, de l'adaptation de l'offre de service et de l'optimisation des ressources, pour leur engagement.

Ainsi, une convention-cadre a été instaurée afin de rendre visibles les coûts supportés par le CDG17 pour des services non couverts par la cotisation obligatoire (dont le taux est inchangé depuis 40 ans) et que le Conseil d'administration n'a jamais souhaité compléter par une cotisation additionnelle. C'est pourquoi, les missions facultatives, qui mutualisent différents volets RH, font l'objet d'une facturation fondée sur leur coût réel, déterminé en référence aux coûts identifiés grâce à la comptabilité analytique instaurée il y a deux ans.

Ce système contraint le CDG17 à adapter en permanence son organisation mais responsabilise les collectivités dans leur recours aux prestations facturées et leur garantit des prestations de qualité.

Par ailleurs, des moyens importants sont mobilisés pour assurer la pérennité de la formation des Secrétaires Généraux de Mairie (SGDM) et pour structurer le réseau départemental de ces agents, dans le cadre de la compétence obligatoire issue de la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023.

Toujours dans une logique de mutualisation renforcée, après la mise en œuvre du dispositif de prévoyance au 1^{er} janvier dernier, les services, sous la conduite de Jean-Marie TONNEAU, Administrateur délégué, et avec le soutien de la Coopération régionale des CDG de Nouvelle-Aquitaine, ont travaillé à la négociation d'un accord-

cadre sur la santé, en lien avec la participation des employeurs à la Protection Sociale Complémentaire (PSC) des agents.

D'autres projets structurants sont aussi en cours : anticipation de la future loi « Résilience numérique » débattue actuellement au parlement, création d'un nouveau site internet, mise en place d'une plateforme informative pour les Secrétaires Généraux de Mairie, et diverses mutualisations de prestations.

Comme vous pouvez le constater, le travail est dense, mais les équipes restent pleinement mobilisées pour vous accompagner dans la gestion des agents placés sous votre responsabilité.

Je vous souhaite un bel été et vous donne rendez-vous à la rentrée pour le lancement du dispositif de complémentaire santé porté par le CDG17.

Alexandre GRENOT

Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime, Maire des Gonds, Vice-Président de la CDA de Saintes, Vice-Président du Département de la Charente-Maritime.

ACTUS DU CDG

- Rapport d'activité 2024
- Les chiffres clés
- Retour sur le Carrefour des Communes

ACTUS DU CDG

- Déploiement de la PSC Santé
- Réseau des Secrétaires Généraux de mairie : webcafé du 25 juin

ZOOM SUR...

- Accompagnement à l'élaboration du DUERP
- Campagne RSU

RSU : LA CAMPAGNE EST LANCÉE !

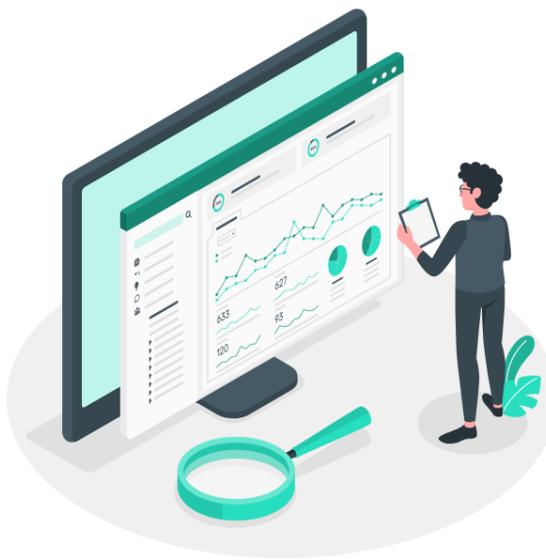
La loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique a instauré l'obligation pour les collectivités locales d'élaborer le Rapport Social Unique (RSU) annuel.

Le RSU rassemble les données relatives aux ressources humaines de l'année n-1 et s'articule autour de 12 thématiques (l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, les rémunérations, le dialogue social, la formation, la GPEEC, ...).

C'est le moment pour les collectivités de compléter leurs données RH sur la plateforme www.donnees-sociales.fr. Les identifiants et mot de passe ont été transmis par voie postale.

Contact : rsu@cdg17.fr - 05 46 27 47 12

mediapilote*



Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime

85, Boulevard de la République - CS 50002
17076 LA ROCHELLE CEDEX 9
Tél 05 46 27 47 00 - cdg17@cdg17.fr
www.cdg17.fr



Gardons le contact :
abonnez-vous à notre page LinkedIn,
pour connaître l'actualité des employeurs territoriaux et du CDG17.

Directeur de la publication : Alexandre GRENOT
Rédacteur en chef : Nathalie PARLANT
Ont contribué à ce numéro : Laura MASSONNEAU
Crédits photos : Marion BERTIN, CDG17, DR, FREEPIK

ACTUALITÉS DU CDG

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 / LES CHIFFRES CLÉS

Gouvernance et organisation

- 642** communes et établissements affiliés
- 55** agents au service des collectivités
- 38** prestations de service

Soutien administratif dans la gestion des RH

- 2319** questions traitées par le service juridique
- 40 522** bulletins de salaires édités par le service paie à façon
- 870** RSU (Rapport Social Unique) réalisés

Recrutement et évolution professionnelle

- 33** secrétaires généraux de mairies formés
- 1830** offres publiées dans l'année par les collectivités
- 1640** agents employés par le service intérim territorial

Prévention et santé

- 1061** dossiers statués par le secrétariat du conseil médical
- 57** dossiers de financement montés pour la cellule handicap
- 6600** agents adhérents au contrat d'assurance groupe prévoyance

Accompagnement dans la gestion des carrières

- 8185** dossiers de fonctionnaires gérés
- 104** dossiers retraites traités
- 391** dossiers instruits au titre de la promotion interne
- 10** réunions du conseil de discipline
- 7242** prestations réalisées par le service chômage

- 130** collectivités adhérentes au dispositif de signalement
- 466** collectivités assurées par le contrat assurance groupe



CARREFOUR DES COMMUNES 2025 : UNE JOURNÉE RICHE EN ÉCHANGES ET EN RENCONTRES !

Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Charente-Maritime était présent le jeudi 24 avril 2025 au 11^e Carrefour des Communes, organisé par l'Association des Maires de la Charente-Maritime (AMF17) à l'Espace Encan de La Rochelle.

Une occasion privilégiée de :

- Rencontrer de nombreux élus locaux et leurs collaborateurs,
- Présenter les missions et le rôle du CDG17,
- Répondre aux interrogations des collectivités,
- Mettre en valeur notre catalogue des services, véritable vitrine de nos compétences en matière de gestion RH,
- Affirmer notre démarche de proximité, d'écoute et de visibilité au service des territoires.

Pour répondre au mieux aux différents interlocuteurs, Monsieur Alexandre GRENOT, Président, Madame Nathalie PARLANT, Directrice et plusieurs agents du CDG17 se sont mobilisés pour informer, conseiller et partager notre engagement tout au long de la journée.

Un grand merci à toutes les collectivités et établissements affiliés venus échanger avec nous ! Vos retours et votre confiance renforcent chaque jour notre volonté d'agir à vos côtés.

ACTUALITÉS DU CDG

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – RISQUE SANTÉ : CONVENTION DE PARTICIPATION VALIDÉE !

La couverture des risques santé des agents est au premier plan des responsabilités des employeurs publics territoriaux. La réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale met en place une obligation de participation à la charge de l'employeur.

Le cadre légal de la PSC Santé au 1^{er} janvier 2026 :

- Participation obligatoire des collectivités au financement des garanties d'assurance santé destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident, souscrites par leurs agents ;
- Montant minimum de 15€ brut mensuel (soit 180€ par an) sous forme unitaire ;
- Possibilité de modulation dans un but d'intérêt social, selon le revenu net et, le cas échéant, la situation familiale de l'agent.

Le CDG17 mobilisé

Depuis le début de l'année, le CDG17 se mobilise en partenariat avec des CDG de Nouvelle-Aquitaine pour proposer aux collectivités la mutualisation d'un futur contrat collectif avantageux.

À l'issue de la procédure de mise en concurrence, le Conseil d'administration du CDG17 s'est réuni le 8 juillet dernier et a retenu l'offre de convention de participation de la MNT avec RELYENS.

Les différents outils de communication seront mobilisés en septembre pour présenter le plan de déploiement de cette convention de participation.

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL



WEBCAFÉ AUTOUR DES ARCHIVES ÉLECTRONIQUES POUR LES SGDM

Dans le cadre de l'animation du réseau des Secrétaires Généraux de Mairies (SGDM), le CDG17 a organisé un Webcafé thématique consacré aux archives électroniques.

Ce webinaire, qui s'est tenu le 25 juin dernier, a réuni une vingtaine de participants intéressés par les enjeux actuels de la gestion et de la conservation des documents numériques.

Durant 45 minutes, **Madame Maud Le Fichant**, e-archiviste aux Archives départementales et **Sonia Maillet**, archiviste au CDG17 ont co-animé les échanges et présenté les bonnes pratiques à adopter en matière d'archivage électronique, répondant également aux nombreuses questions des participants.

Une initiative qui contribue à informer les SGDM sur des sujets techniques et essentiels au fonctionnement des collectivités.